

Rapport de la rencontre MEES – syndicats du primaire et secondaire

Pour les syndicats du regroupement privé

Rapport de la réunion qui s'est tenue le 4 mai de 14 h à 14 h 45.

Étaient présents pour le Ministère :

Éric Bergeron (sous-ministre adjoint, politiques et relations de travail),

Alex Perreault (conseiller politique du cabinet)

FNEEQ-CSN : Caroline Quesnel (présidente) – Léandre Lapointe (au téléphone)

FEESP-CSN

FPEP-CSQ

FPPE-CSQ

FPSS-CSQ

FTQ

Le Ministère réunit les organisations syndicales pour connaître leurs questions et leurs préoccupations quant à la réouverture des écoles primaires et la fin de l'année scolaire au secondaire. Il est à noter que des rencontres parallèles ont lieu avec la FSE-CSQ et la FAE.

Voici les sujets que nous avons abordés et les réponses apportées (en bleu), le cas échéant.

Santé et sécurité au travail

- Le premier ministre Legault a annoncé hier que le port du masque sera permis pour les profs du primaire. M. Arruda a ajouté que le MEES fournira les équipements de protection au personnel. Ces affirmations contredisent les affirmations du document « Questions et réponses ». Qu'est-ce qui est prévu pour la réouverture? Pourquoi ne pas annoncer clairement que le matériel sera disponible pour le personnel?
- Il faut reconnaître que les mesures de distanciation ne peuvent fonctionner à 100 % à l'école primaire malgré toutes les précautions qu'on pourrait prendre. Le Guide de la CNESST met en place des mesures, mais elles sont insuffisantes. Par exemple, il sera impossible d'identifier clairement les personnes infectées, notamment les personnes asymptomatiques pour qui le guide d'autoévaluation est un outil peu fiable. Si des cas surgissent, il faudra prévoir des mécanismes de réaction rapides, efficaces et coordonnés.

Le MEES a l'intention de bonifier le « Questions et réponses » en fonction des décisions qui sont prises quotidiennement. Quant aux déclarations du premier ministre, François Legault, sur les équipements de protection, nous l'avons appris en même temps que vous (!), des ajustements seront apportés dans les prochains jours.

En ce qui a trait aux mesures de protection et aux mécanismes de réaction si un cas est déclaré dans une école, nous pouvons nous inspirer de ce qui est en place dans les services de garde d'urgence ouverts depuis le début de la crise pour les employé-es qui sont sur la liste des services prioritaires. Alex Perreault mentionne que sur les quelque 80 000 enfants qui fréquentent les

garderies dans la province, il n'y a que neuf (9) cas qui ont été déclarés depuis sept (7) semaines. Il s'agit d'une statistique peu diffusée par les médias, mais elle est encourageante.

Réouverture des écoles spécialisées

- Nous avons appris hier que la réouverture dans les écoles spécialisées touchait non seulement le primaire, mais aussi le secondaire. Avons-nous raté une directive? Comment se fait-il qu'on ajoute ces élèves?
- Nous savons que le ministre souhaite qu'on accorde une attention particulière aux élèves en difficulté, mais les conséquences d'une réouverture complète dans ces écoles posent de nombreux problèmes.
- L'École Vanguard, par exemple, est située à côté de l'autoroute 40, elle accueille plus de 1000 élèves (venant de partout sur l'île) qui se rendent sur les lieux par des navettes, etc. Le transport, la capacité d'accueil des locaux et la disponibilité des enseignants posent des défis très importants à résoudre en très peu de temps. Cette demande ne semble pas réaliste.

Le MEES confirme que le ministre Roberge souhaite la réouverture du primaire et du secondaire des écoles spécialisées, mais on comprend que la réalité est complexe. D'autres organisations ont soulevé des questions à ce sujet, on continue la réflexion.

La situation des établissements privés subventionnés

- Selon les premiers sondages, il semble que 80 % des élèves retourneront dans les écoles privées. En raison des mesures de distanciation et du nombre maximal de 15 élèves par classe, il sera difficile de trouver suffisamment de locaux et d'enseignant-es pour accueillir tous les jeunes qui seront de retour.
- Pour le réseau public, un arrêté ministériel fait en sorte que le personnel peut être redéployé à l'intérieur d'une commission scolaire (par exemple du secondaire au primaire). Ce n'est pas le cas dans le réseau privé où chaque établissement est indépendant.
- Le respect des directives impliquerait donc l'embauche de nouveau personnel dans les collèges privés, cette charge s'ajoute à celle du transport scolaire. Les directions signalent dans plusieurs collèges des difficultés financières importantes qui pourraient mener à la fermeture des établissements. Le gouvernement doit soutenir les deux réseaux d'éducation et assurer le privé que des ressources seront au rendez-vous à court terme.

Le MEES n'a pas encore de réponses claires à ce sujet. On est au courant des problèmes et des difficultés. On ne souhaite pas des fermetures massives dans le privé. Il faut passer cette crise et des solutions seront apportées.

Accès aux services de garde d'urgence

- Il y a de la confusion autour des services de garde : employé-es prioritaires, quantité de places disponibles, etc.

Le MEES est conscient des problèmes. À certains endroits, on sait que la capacité maximale est atteinte. Des orientations seront fournies après une analyse plus approfondie.